



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 17501

Numéro SIREN : 379 831 852

Nom ou dénomination : AMG COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2014 sous le numéro de dépôt 79731



1407981402

DATE DEPOT :	2014-08-25
NUMERO DE DEPOT :	2014R079731
N° GESTION :	2014B17501
N° SIREN :	379831852
DENOMINATION :	AMG COMPAGNIE
ADRESSE :	65 boulevard de Sébastopol 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2013/12/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMODIF

AMG COMPAGNIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.020.000 €
Siège Social : 55 boulevard Félix Faure, Bâtiment 404- 93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY B 379 831 852

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES EN DATE DU 31 DECEMBRE 2013**

- I -

L'an deux mille treize et le jeudi 31 décembre à dix heures,

Les associés de la Société "AMG Compagnie", Société par Actions Simplifiée au capital de 1.020.000 €, divisé en 10.200 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à AUBERVILLIERS (93300), 55 Boulevard Félix Faure, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Meir ABERGEL, préside la séance en qualité de Président.

- II -

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Le transfert du siège social;
- La modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

- III -

RESOLUTION PRELIMINAIRE

L'assemblée générale constate que tous les Associés sont présents ou valablement représentés, et qu'ils renoncent expressément à exercer l'action en nullité de la présente assemblée pour défaut de convocation des Associés par lettre recommandée quinze jours au moins avant la tenue de celle-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

VOIX POUR : 10 200

VOIX CONTRE : 0

VOIX ABSTENUES : 0



PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de transférer, à compter de ce jour, le siège social de 55 boulevard Felix Faure - Bâtiment 404 – 93300 AUBERVILLIERS à 65 Boulevard Sébastopol – 75001 PARIS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

VOIX POUR : 10 200

VOIX CONTRE : 0

VOIX ABSTENUES : 0

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision prise ci-dessus, les associés décident de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - Siège social

Ancienne mention :

Le siège social reste fixé au 55 boulevard Félix Faure, Bâtiment 404, 93300 AUBERVILLIERS

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au 65 Boulevard Sébastopol – 75001 PARIS.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

VOIX POUR : 10 200

VOIX CONTRE : 0

VOIX ABSTENUES : 0

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

VOIX POUR : 10 200

VOIX CONTRE : 0

VOIX ABSTENUES : 0

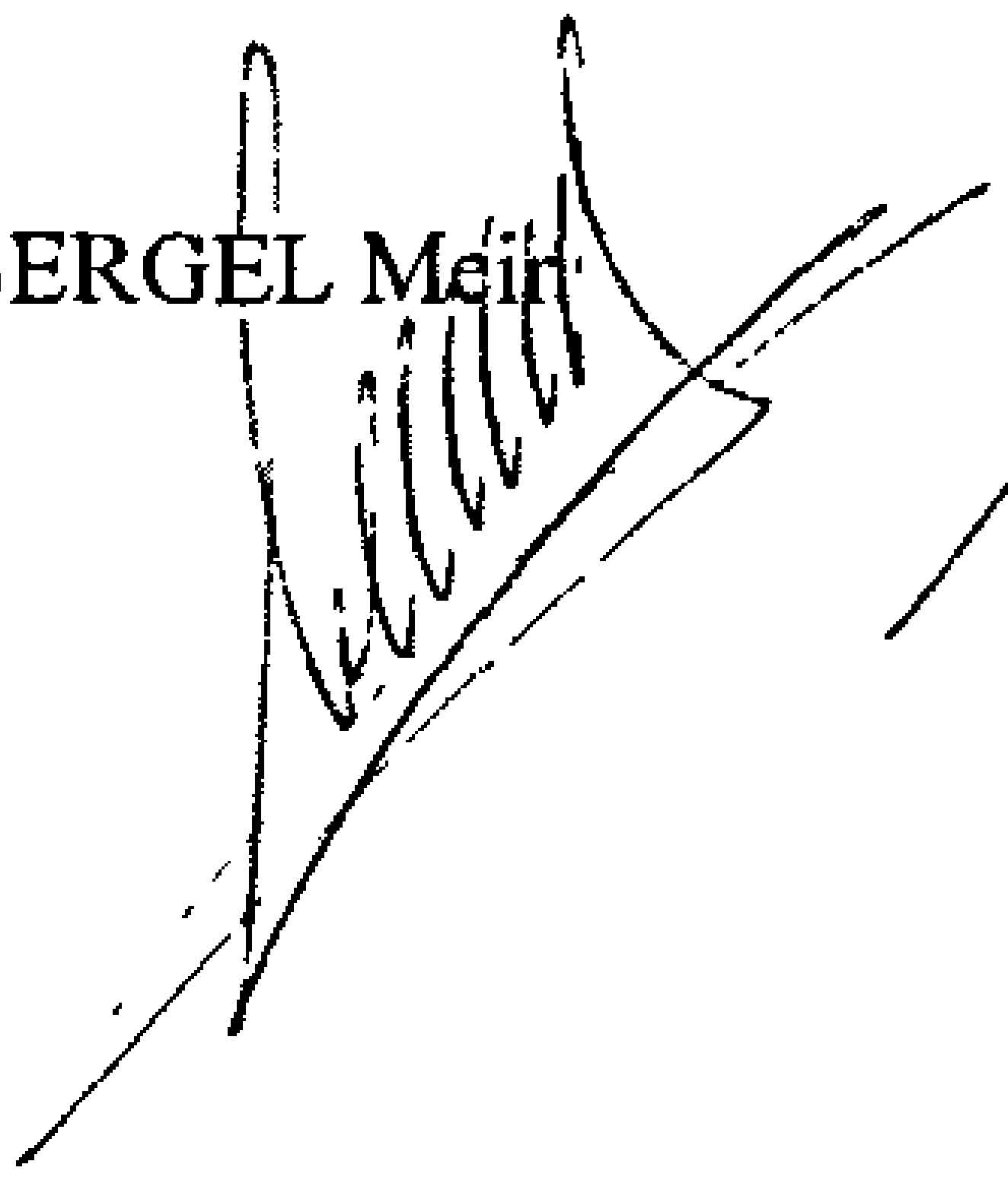


- IV -

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Le Président

ABERGEL Meir

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Meir Abergel', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'M' and a long horizontal stroke.

➤ **TUIZER, E**

Demeurant

De nationalité Franç

ont établi ainsi qu'il s

S.A.S. AMG COMPAGN

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination sociale

« AMG COMPAGNIE

**Sur tous les actes et
immédiatement des n
social.**

S.A.S. AMG COMPAGNIE

du 16 septembre
deux millions
Soit 310.996 €

- Suivant décision
du 18 juin 2006
trois millions
un franc par
Soit 553.506 €

Soit au total

Après conversion

S.A.S. AMG COMPAGNIE

selon les modalités prévues par la loi relative à la sécurité collective et au vu de la souscription en tout ou partie de l'augmentation de capital répondant à des caractéristiques définies par les commissaires aux comptes.

**L'émission d'actions p
225-129 à L. 225-129
SAS et qui sont rete
prendra les décisions
assemblée générale ex**

S.A.S. AMG COMPAGN

nette pour toute réparation
actions indistinctement
charge par la société.
À l'égard de la société
représenter pour chaque
associé ; en cas de dé
référé à la demande d

Tout actionnaire indiv

Chaque action donne
peuvent représenter pl

S.A.S. AMG COMPAGN

des associés statuant à
pas prises en compte p

2. La demande d'agrée
lettre remise en main
d'actions dont la ces
l'acquéreur ou s'il s'a
numéro RCS, montant
est transmise par le Pr

3. Le Président dispos
connaître au cédant

S.A.S. AMG COMPAGN

Exclusion de plein droit
L'exclusion de plein droit
associé.

Exclusion facultative
Cas d'exclusion

L'exclusion d'un associé
- violation des dispositions
- exercice direct ou indirect
- révocation d'un associé
- condamnation pénale

S.A.S. AMG COMPAGNIE

Toutes les cessions d
sont nulles.

Au surplus, une telle c

S.A.S. AMG COMPAGN

**Toutefois à titre de r
suivantes qu'après aut**

- Acquisition ou cessi**
- Prise ou mise en loc**
- Acquisition et cessio**
- Octroi de garanties s**
- Abandon de créance**

**Le Président peut, so
plusieurs objets déterr**

S.A.S. AMG COMPAGN

Il est précisé que la S
social, sauf si elle app
pouvait l'ignorer com
cette preuve.

ARTICLE 19 - Co

Toute convention int
autres organes de dire
ou, s'il s'agit d'une s

S.A.S. AMG COMPAGN

Tout dirigeant et tout
courante, est tenu d'en
l'intéressé s'engage à
le descriptif de la conv

Tout associé a le droit
répondant au critère c
outre, il peut, entre d
courantes sous réserv
d'envoi.

L'associé qui prend co

S.A.S. AMG COMPAGN

- Autorisation des décisions

ARTICLE 23 - Rè

Les décisions collectives
vote, présents ou repr

Le droit de vote attaché
donne droit à une voix

Par exception aux d

S.A.S. AMG COMPAGN

ARTICLE 26 - Proc

Les décisions collectives
sur un registre spécial
de l'assemblée et par l

Les procès-verbaux de
séance, l'identité de
préalablement aux ass
chaque résolution le s

S.A.S. AMG COMPAGN

Lorsque des comptes
rapports des Commiss

ARTICLE 30 - Aff

1. Toute action en l'a
donne droit à une par
réserves ou dans l'acti
supporte les pertes soc

S.A.S. AMG COMPAGN

ARTICLE 32 - Con

**Les contestations rela
liquidation entre les a
lieu du siège social.**

S.A.S. AMG COMPAGN

S.A.S. AMG COMPAGN